



## **SALLE DE LA DOULAYE**

Après délibération, le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs 2021 comme suit :

	<b>Types de locations</b>	<b>Usagers commune</b>	<b>Usagers hors commune</b>
ASSOCIATIONS	Assemblées générales et manifestations diverses à but non lucratif	gratuit	gratuit
	Repas – buffets – manifestations diverses à but lucratif	110	230
PARTICULIERS	Vins d'honneur	65	100
	Repas, manifestations diverses	180	240
	Forfait lendemain	65	100
	Rassemblement après sépulture	gratuit	gratuit
CHAUFFAGE (pour tous) du 01/11 au 30/03		45	45
CAUTION (pour tous)		350	350

Forfait particulier pour le théâtre :

- Répétition générale : 40 €
- Séances : 55 € par weekend tout compris

Chaque association de la commune dispose d'une location gratuite, de la salle polyvalente, par an quel qu'en soit le motif (1<sup>ère</sup> location de l'année).

## **SALLE DES PINS**

Après délibération, le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs 2021 comme suit :

	<b>Types de locations</b>	<b>Usagers commune</b>	<b>Usagers hors commune</b>
ASSOCIATIONS	Assemblées générales et manifestations diverses à but non lucratif	gratuit	gratuit
PARTICULIERS	Repas, manifestations diverses	80	120
	Forfait lendemain	40	60
	Rassemblement après sépulture	gratuit	gratuit
CAUTION (pour tous)		150	150

∞∞∞∞∞∞∞

Délibération n°2020-12-03

∞

**INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE  
L'EGLISE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, fixe le montant de l'indemnité de gardiennage de l'église à 120.97 € pour l'année 2020, compte tenu du fait qu'il n'y a plus de prêtre résidant sur la commune.

M. le Maire est chargé d'effectuer le mandat correspondant au 6282 du budget principal.

∞∞∞∞∞∞∞

Délibération n°2020-12-04

∞

**AIDE EXCEPTIONNELLE A L'ADM06 POUR  
LES COMMUNES SINISTREES DE LA  
TEMPETE ALEX**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de l'appel à la solidarité fait par l'Association Départementale des Maires des Alpes-Maritimes, suite à la tempête Alex survenue le 02 octobre 2020, qui a ravagé plusieurs communes.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal :  
DECIDENT de verser une aide exceptionnelle de 300 € à l'ADM 06  
PREVOIENT les crédits correspondants au compte 678

∞∞∞∞∞∞∞

Délibération n°2020-12-05

∞

**BUDGET PRINCIPAL – DECISION  
MODIFICATIVE N°3**

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-615221 : Entretien et réparations bâtiments publics	104,50 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>104,50 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-678 : Autres charges exceptionnelles	0,00 €	104,50 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>104,50 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>104,50 €</b>	<b>104,50 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-21318 : Autres bâtiments publics	0,00 €	1 788,00 €	0,00 €	0,00 €
R-2031 : Frais d'études	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 788,00 €
<b>TOTAL 041 : Opérations patrimoniales</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 788,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 788,00 €</b>
D-2313 : Constructions	0,00 €	1 788,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315 : Installations, matériel et outillage techniques	1 788,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>1 788,00 €</b>	<b>1 788,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>1 788,00 €</b>	<b>3 576,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 788,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>1 788,00 €</b>		<b>1 788,00 €</b>

∞∞∞∞∞∞∞

Délibération n°2020-12-06

∞

**AMENAGEMENT DE LA RUE DE L'OCEAN –  
CONTRAT DE MAITRISE D'OEUVRE**

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal, l'offre du cabinet SAET concernant la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la rue de l'Océan. Elle comprend la phase pré-opérationnelle et la phase opérationnelle. Le suivi des travaux pourra être réalisé en interne.

Le montant estimé des travaux s'élevant à 110 000 € HT, l'offre de maîtrise d'œuvre proposée est de 6 850.00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :  
**ACCEPTE** l'offre du cabinet SAET pour un montant de 6 850.00 € HT  
**INDIQUE** que cette dépense sera inscrite sur le budget 2021  
**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre afférent.

∞∞∞∞∞∞∞

Délibération n°2020-12-07

∞

**AMENAGEMENT DE LA RUE DU STADE –  
CONTRAT DE MAITRISE D’OEUVRE**

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal, l’offre du cabinet SAET concernant la maîtrise d’œuvre pour l’aménagement de la rue du Stade.

Le montant estimé des travaux s’élevant à 130 000 € HT, l’offre de maîtrise d’œuvre proposée est de 7 650.00 € HT. Elle comprend la phase pré-opérationnelle (2 450 €) et la phase opérationnelle (4% du montant estimé des travaux).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de ne retenir pour le moment que la phase pré-opérationnelle, afin de pouvoir travailler pleinement sur ce projet dont la réalisation est prévue en 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité :

**ACCEPTE** l’offre du cabinet SAET pour la pré-opérationnelle d’un montant de 2 450.00 € HT.

**INDIQUE** que cette dépense sera inscrite sur le budget 2021

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents afférents.

∞∞∞∞∞∞

Délibération n°2020-12-08

∞

**RENOVATION DU LOGEMENT LOCATIF SIS  
41 RUE DE L’OCEAN**

Mme Estelle LAURENT présente les différents devis reçus pour la rénovation du locatif communal sis 41 rue de l’Océan.

Isolation – plafond – menuiserie – agencement

Richard GUERY : 6 446.23 € HT

Menuiserie LE GAL : 4 306.38 € HT

Plomberie – électricité – VMC

Christian RATTIER : 7 134.89 € HT

Philippe MERLAND : 6 355.58 € HT

Carrelage – faïence

SARL Galipaud : 6 141.10 € HT

SARL LEMOULLEC : n’a pas répondu

Peinture intérieure – traitement de la toiture – nettoyage de la façade

RENOV FACAD 85 : 6 539.07 € HT

Fabrice CAREIL : 4 097.09 € HT

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité :

**ACCEPTE** les devis des entreprises suivantes

Isolation – plafond – menuiserie – agencement : Richard GUERY pour un montant de 6 446.23 € HT

Plomberie – électricité – VMC : Philippe MERLAND pour un montant de 6 355.58 € HT

Carrelage – faïence : SARL GALIPAUD pour un montant de 6 141.10 € HT

Peinture intérieure – toiture – façade : Fabrice CAREIL pour un montant de 4 097.09 € HT

**INDIQUE** que ces dépenses seront inscrites sur le budget 2021.

**AUTORISE** M. le Maire à signer les devis retenus.

∞∞∞∞∞∞

Délibération n°2020-12-09

∞

**CHANGEMENT DES OUVERTURES DE LA  
MAIRIE – CHOIX DES ENTREPRISES**

Mme Estelle LAURENT présente les deux devis reçus pour le changement d'ouvertures à la mairie comprenant : les deux portes de la salle de conseil avec stores ainsi que la porte du bureau du Maire.

Richard GUERY : 9 911.40 € HT  
Menuiserie LE GAL : 9 259.93 € HT

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :  
**ACCEPTE** le devis de l'entreprise Menuiserie LE GAL  
**INDIQUE** que ces dépenses seront inscrites sur le budget 2021.  
**AUTORISE** M. le Maire à signer le devis retenu.

∞∞∞∞∞∞

Délibération n°2020-12-10

∞

**CONVENTION AVEC LA SAUR POUR LA  
SURVEILLANCE ET L'ENTRETIEN DES  
OUVRAGES DE COLLECTE ET DE  
TRAITEMENT DES EAUX USEES EN 2021**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Commune a actuellement une convention avec la SAUR pour la surveillance et l'entretien des ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées.

Il explique que pour réduire la charge de travail de l'agent technique et pour une meilleure gestion des équipements, il a été demandé à la SAUR d'établir une nouvelle offre avec des prestations supplémentaires pour 2021.

La SAUR interviendrait toutes les semaines sur la station pour le contrôle des installations et pour la réalisation des analyses. C'est également elle qui s'occuperait de l'entretenir avec entre autre l'arrachage des mauvaises herbes et la taille des roseaux.

Le montant de cette offre s'élève à 5 732.00 € HT pour l'année 2021.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**ACCEPTE** cette offre d'un montant de 5 732.00 € HT qui fera l'objet d'une nouvelle convention  
**PRECISE** que cette dernière annule et remplace tout texte antérieur ayant le même objet  
**DIT** que ce montant sera inscrit sur le budget assainissement 2021  
**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention.

∞∞∞∞∞∞

Délibération n°2020-12-11

∞

**ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE  
PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION**

Vu les dispositions de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 108-2 ;

Vu le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 modifié pris pour l'application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des comités médicaux et aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux ;

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 85-1054 du 30 septembre 1985 modifié relatif au reclassement des fonctionnaires territoriaux reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions ;

Considérant que la collectivité est tenue de prendre les dispositions nécessaires pour éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail, notamment en surveillant les conditions d'hygiène du travail, les risques de contagion et l'état de santé des agents ;

Vu les prestations offertes par le service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Vendée telles que décrites dans la convention à intervenir.

**Délibération n°2020-12-12**

∞

**RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION  
« PRESTATION PAIE » AVEC LE CENTRE DE  
GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE  
TERRITORIALE**

**Délibération n°2020-12-13**

∞

**CLASSEMENT DE VOIES DANS LE  
DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décide :

**DE SOLLICITER** l'adhésion de la commune au service de médecine préventive proposée par le Centre de Gestion de la Vendée ;

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à conclure la convention correspondante d'adhésion au Service de Médecine Préventive ;

**DE PREVOIR** les crédits correspondants sur le budget principal 2021 de la collectivité.

∞∞∞∞∞∞

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la confection de la paie des agents et des indemnités des élus a été confiée au Centre de Gestion. La convention qui nous liait avec eux arrive à son terme le 31 décembre prochain.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de conclure une nouvelle convention avec le Centre de Gestion, renouvelable par tacite reconduction dans la limite d'une durée maximum de 4 années, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décide :

**DE CONCLURE** une nouvelle convention avec le Centre de Gestion pour la prestation « paie » ;

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante ;

**DE PREVOIR** les crédits correspondants sur le budget principal 2021 de la collectivité.

∞∞∞∞∞∞

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les voies suivantes ont été rétrocédées à la Commune en 2018 :

Impasse de la Gîte Ronde

Rue de la Gîte Ronde

Impasse du Vieux Chêne

Une nouvelle voie a également été créée suite à l'aménagement du lotissement des Gains : l'impasse des Fougères.

Il convient maintenant de classer l'ensemble de ces voies dans le domaine public communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

**DECIDE** de classer les voies suivantes dans le domaine public communal

Impasse de la Gîte Ronde pour 50ml

Rue de la Gîte Ronde pour 116 ml

Impasse du Vieux Chêne pour 150 ml

Impasse des Fougères pour 130 ml

∞

## QUESTIONS DIVERSES

∞

- ✚ Rapport d'activité 2019 de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral : M. le Maire a présenté aux membres du Conseil Municipal le rapport d'activité 2019.
- ✚ Vœux du Maire 2021 : en raison de la crise sanitaire, les élus ont décidé de ne pas faire de cérémonie des Vœux en 2021. Monsieur le Maire en fera part à la population par le biais d'une lettre d'informations municipales courant janvier.
- ✚ Rapport d'activité 2019 de Vendée Eau : M. Alain ROUSSEAU, 1<sup>er</sup> adjoint, fait une présentation synthétique du rapport d'activité 2019 de Vendée Eau.
- ✚ Commission « Environnement » : elle va travailler sur la possibilité de mettre en place un groupe de citoyens intéressé par le ramassage de déchets le long des voies publiques.

La séance est close à 21h45

Le Maire,  
Pascal PAQUEREAU

**Prochaine séance de Conseil Municipal**

**Mardi 12 janvier 2021 à 19h00**